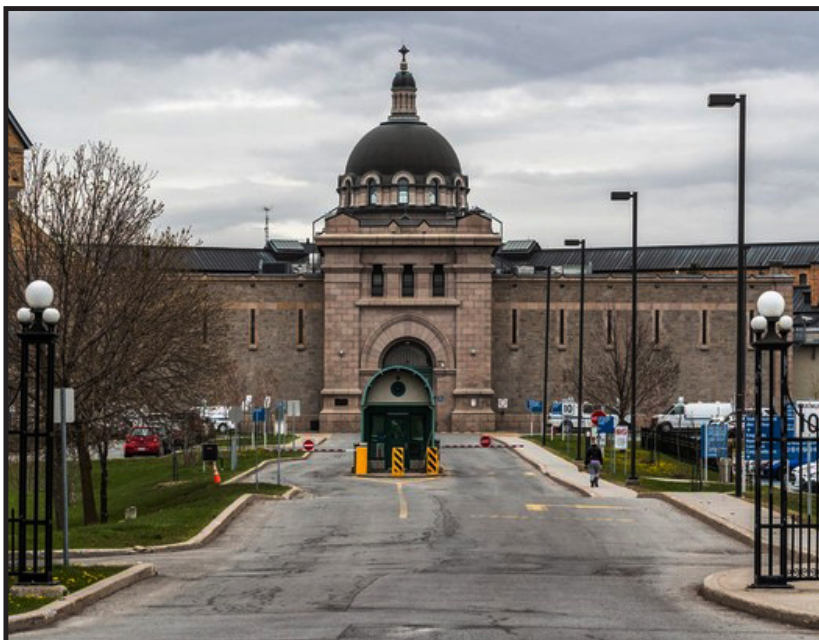


Opinion / Journaliste

Il est temps de faire la lumière sur le racisme systémique dans nos prisons.

Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement une enquête sur la mort de Nicous D'André Spring, mais qui examinerait également sa mort à la lumière d'une image plus large.

Auteur de l'article : Ralph Mastromonaco • Bulletin spécial de la Gazette de Montréal
Publié le 30 janvier 2023 • Lecture 3 minutes



“Les conditions déplorables à Bordeaux, y compris des services de santé physique et mentale inadéquats, l’usage excessif de la force, les difficultés pour les avocats d’exercer un accès sans friction à leurs clients et les indignités humaines, sont un secret de polichinelle depuis des années”, écrit l’avocat Ralph Mastromonaco.

PHOTO PAR DAVE SIDAWAY /
Montreal Gazette

Imaginez être le parent d’un fils de 21 ans aux prises avec des problèmes de santé mentale. Il est arrêté, accusé d’un crime, détenu, traduit devant un juge qui ordonne sa libération. Il est néanmoins maintenu en détention et meurt dans des circonstances qui suggèrent un usage excessif de la force. Pourriez-vous croire que cette perte insensée de vie ne s’est pas produite dans un état totalitaire lointain, que cette injustice flagrante s’est produite à Montréal ? Pouvez-vous imaginer la douleur et le chagrin de la famille et des proches? Bien sûr que non.

Le nom de ce jeune homme noir était Nicous D’Andre Spring. Beaucoup ont exprimé leur indignation, mais cela ne corrigera pas ce tort. Les mots nobles n’empêcheront pas des événements similaires à l’avenir. Une société libre vouée à la primauté du droit et au respect des droits de l’homme doit agir, pas seulement parler. Ce qui s’est passé à la prison de Bordeaux exige plus que notre gouvernement mette en branle des réponses de routine tirées du manuel de jeu « incident » qui obtient la bonne optique politique. Un «examen administratif interne» a commencé. Certaines personnes ont été suspendues dans l’attente d’une enquête, y compris une enquête criminelle. Une enquête publique du coroner aura lieu. Ces processus visent tous à tenir les personnes responsables de ce qui s’est passé. C’est clairement insuffisant.

Ce qu'il faut, ce n'est pas seulement une enquête sur les détails de ce qui est arrivé à Spring, mais une enquête qui examinerait également sa mort à la lumière du tableau plus large du racisme systémique. La réalité des personnes radicalisées et autochtones qui font l'objet de façon disproportionnée d'arrestations, de détentions, de condamnations, d'incarcérations et de recours à la force est bien connue. Et c'est une réalité corroborée par les données des sciences sociales et reconnue par à peu près tout le monde sauf le premier ministre du Québec. Il semble également clair que Spring a été, à un autre niveau, victime de l'ineptie d'un système de justice en train de s'effondrer. La juge en chef Marie-Anne Paquette de notre Cour supérieure a récemment déploré que notre système de justice soit maintenu ensemble par du « duct tape ». Le Québec est l'une des sociétés les plus riches du monde, mais il offre un système de justice archaïque et sous-financé pour servir son peuple. Spring fut arrêté et détenu à Bordeaux. Selon notre Constitution, il était présumé innocent et avait droit à une libération sous caution raisonnable. Un juge a ordonné sa libération. Néanmoins, il n'a pas été libre, mais a été détenu illégalement et est mort, la veille de Noël, dans un contexte de violence.

Les conditions déplorables à Bordeaux, notamment l'insuffisance des services de santé physique et mentale, l'usage excessif de la force, les difficultés pour les avocats à exercer un accès sans friction à leurs clients et les indignités humaines, sont un secret de polichinelle depuis des années. En 2022, l'enquêteur correctionnel fédéral du Canada a révélé que les préoccupations systémiques, y compris la discrimination raciale endémique, les stéréotypes et les préjugés, demeurent omniprésentes et persistantes, et semblent s'aggraver. Il a été constaté que les détenus noirs étaient plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents de « recours à la force », évalués comme « à haut risque » et maintenus à l'isolement, la torture qui, depuis 2019, a fait l'objet de rebranding politique « unités d'intervention structurées ».

Pourquoi penserions-nous que les choses vont mieux dans les prisons québécoises ?

Les données du gouvernement du Québec indiquent que 132 personnes sont décédées dans les établissements provinciaux du Québec depuis le 1er avril 2017, dont seulement 43 de causes naturelles. En 2013, Van Duc Tran, un allophone d'origine asiatique de 53 ans, est décédé dans l'attente de son procès à Bordeaux. Tout en souffrant d'insuffisance respiratoire aiguë, il a reçu un isolement non supervisé au lieu de soins médicaux. Le refus d'un traitement médical était la conclusion du coroner sur la cause du décès. Il est temps pour Bordeaux, où environ 70 % de sa population est présumée innocente en attendant son procès, et d'autres prisons québécoises, de faire l'objet d'une enquête publique spéciale. Une enquête sur la présence et l'impact de la discrimination raciale et ethnique systémique sur la population carcérale ainsi que sur les agents correctionnels et le personnel travaillant dans les prisons du Québec. Le racisme systémique n'est pas exclusivement préjudiciable aux personnes détenues. Il est temps pour nous de regarder derrière les murs.

Ralph Mastromonaco pratique le droit criminel à Montréal et est actif au sein de la Red Coalition, un groupe montréalais qui lutte contre le racisme systémique.